



Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

Distr.: GÉNÉRALE

IDB.30/13  
PBC.21/13  
15 avril 2005

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

## Conseil du développement industriel

Trentième session

Vienne, 20-23 juin 2005

Point 4 b) de l'ordre du jour provisoire

## Comité des programmes et budgets

Vingtième et unième session

Vienne, 10-12 mai 2005

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

### SITUATION FINANCIÈRE DE L'ONU DI

#### Rapport du Directeur général

Le présent document rend compte de la situation financière de l'ONU DI au 31 mars 2005.

#### TABLE DES MATIÈRES

Chapitre	Paragraphes	Page
I. APERÇU GÉNÉRAL.....	1	2
II. BUDGET ORDINAIRE ET BUDGET OPÉRATIONNEL DE L'EXERCICE 2004-2005.....	2-8	2
III. RÉSERVE OPÉRATIONNELLE.....	9-10	3
IV. CONTRIBUTIONS.....	11-12	3
V. EXERCICE DU DROIT DE VOTE.....	13-14	5
VI. SUITE DONNÉE AUX RECOMMANDATIONS DU GROUPE DE DISCUSSION SUR LE VERSEMENT DES QUOTES-PARTS DANS LES DÉLAIS.....	15-19	5
VII. SOLDES INUTILISÉS DES CRÉDITS OUVERTS, RECETTES PROVENANT DES NOUVEAUX ÉTATS MEMBRES ET INTÉRÊTS EN SUS DES INTÉRÊTS CRÉDITEURS PRÉVUS DANS LE BUDGET.....	20-22	6
VIII. MESURES À PRENDRE PAR LE COMITÉ.....	23	7
Annexe État des contributions au budget ordinaire.....		8

Pour des raisons d'économie, le présent document a été tiré à un nombre limité d'exemplaires. Les représentants sont priés de bien vouloir apporter leur propre exemplaire aux réunions.



## I. APERÇU GÉNÉRAL

1. La situation financière au 31 mars 2005 peut, dans ses grandes lignes, se résumer comme suit:

a) Les dépenses nettes engagées au titre du budget ordinaire pour la première année de l'exercice biennal 2004-2005 se montent à 57,3 millions d'euros, soit 81,1 % des prévisions de dépenses pour 2004 en montant net (voir la décision GC.10/Dec.17, après ajustement). Au 31 mars 2005, un montant de 79,6 millions d'euros avait été engagé, soit 54,9 % des crédits ouverts;

b) Les dépenses engagées en 2004 au titre du budget opérationnel se montent à 8,8 millions d'euros. Les remboursements au titre des dépenses d'appui et les autres recettes se chiffrent pour cette même année à 9,3 millions d'euros; le montant de la réserve opérationnelle a donc augmenté, passant de 3,1 millions d'euros au 1<sup>er</sup> janvier 2004 à 3,7 millions d'euros au 31 décembre 2004. Au premier trimestre 2005, on a enregistré des recettes au titre du remboursement des dépenses d'appui se chiffrant à 3,8 millions d'euros et des dépenses d'un montant de 1,9 million d'euros; le résultat net en est une nouvelle augmentation de la réserve opérationnelle;

c) Les dépenses engagées en 2004 au titre de la gestion des bâtiments se montent à 17,4 millions d'euros, ce qui représente 73,3 % des crédits ouverts pour cette année. À la date de l'arrêté des comptes, 54,6 % des crédits ouverts pour l'exercice avaient été engagés;

d) Le montant des ressources de trésorerie au titre du budget ordinaire (y compris le Fonds de roulement) s'établit à 50,6 millions d'euros contre 41,6 millions d'euros au 31 mars 2004 et 49,9 millions d'euros au 31 mars 2003;

e) Le taux de recouvrement des contributions pour 2005 est de 58,6 % contre 48,8 % en 2004 et 67,6 % en 2003;

f) Le taux de recouvrement des arriérés de contribution des années antérieures par rapport aux contributions de l'année en cours est de 2,3 %, contre 1,6 % au 31 mars 2004 et 0,9 % au 31 mars 2003;

g) Le montant des contributions non acquittées se chiffre à 145,2 millions d'euros, dont 69,2 millions d'euros dus par les États-Unis d'Amérique et 2,1 millions d'euros dus par l'ex-Yougoslavie (voir l'annexe I), contre 132,5 millions d'euros au 31 mars 2004 et 149,2 millions d'euros au 31 mars 2003;

h) Le solde du Fonds de roulement s'établit à 7 423 030 euros, mais au 31 mars 2005, un montant de 92 836 euros n'y avait pas encore été versé et un montant de 48 324 euros avait été décaissé au titre du renforcement de la sécurité. On se souviendra que, dans sa décision IDB.29/Dec.4, le Conseil a prié le Directeur général de prélever provisoirement le montant nécessaire sur le Fonds de roulement (voir les documents IDB.30/11-PBC.21/11 et IDB.30/12-PBC.21/12);

i) Le montant cumulé du solde inutilisé des crédits ouverts et des intérêts à percevoir en sus des intérêts créditeurs, qui s'établit à 803 441 euros, a été déduit des quotes-parts de 2005 des États Membres remplissant les conditions voulues.

## II. BUDGET ORDINAIRE ET BUDGET OPÉRATIONNEL DE L'EXERCICE 2004-2005

2. Au cours de la première année de l'exercice biennal, l'exécution du programme et des budgets approuvés s'est déroulée comme prévu. Compte tenu de la réduction du montant brut du budget ordinaire, du taux de recouvrement des contributions escompté pour l'année en cours (92 %) et de la bonne situation de trésorerie de l'Organisation en début d'exercice, il a été décidé, pour 2004, de n'allouer en moyenne qu'environ 89 % du montant brut initial des prévisions de dépenses, y compris en ce qui concerne la part de l'ONUDI dans le Service des bâtiments. Hormis pour le Programme ordinaire de coopération technique et les ressources spéciales pour l'Afrique, une réduction des allocations a été approuvée pour chaque objet de dépense; c'est ainsi que les dépenses de personnel et les coûts indirects ont été ramenés à 90 %, les frais de voyage du personnel à 70 %, les dépenses au titre de la formation et des consultants à 60 % et celles pour les réunions de groupes d'experts à 50 %.

3. Les dépenses engagées au titre du budget ordinaire en 2004 se chiffrent à 57,3 millions d'euros, soit 81,1 % du montant net des prévisions de dépenses approuvées pour cette année, contre 90,1 % pour la première année de l'exercice précédent (2002). Cette baisse du taux d'exécution s'explique par divers facteurs. Ainsi, on a procédé avec soin à la planification des ressources financières afin d'assurer, dans le cadre de l'Accord de coopération entre l'ONUDI et le PNUD, l'ouverture adéquate de comptoirs de l'Organisation en 2005. Par ailleurs, les dépenses communes de personnel ont, en 2002, été inférieures aux prévisions, en raison du faible taux de renouvellement du personnel. De plus, certaines activités en rapport avec l'informatique ont été reportées à 2005. Enfin, les dépenses de fonctionnement se sont établies à 72 % des prévisions de dépenses initiales, en partie du fait du report de certaines dépenses mais aussi



grâce à des économies opérées sur certains postes, tels que les services d'impression.

4. Au 31 mars 2005, les allocations de crédits pour l'ensemble de l'exercice biennal se montaient à 130,3 millions d'euros, soit 89 % du montant brut des prévisions de dépenses; à cette même date, les dépenses engagées s'établissaient à 79,6 millions d'euros, soit 54 % du budget approuvé, contre 57,7 % au 31 mars 2002.

5. Les dépenses relatives à l'exécution des activités de coopération technique pour 2004 se montent à 98,8 millions de dollars; elles ont donc augmenté de 17,2 millions de dollars par rapport à 2002, la première année de l'exercice biennal précédent, pour laquelle elles se chiffraient à 81,6 millions de dollars. Elles ont également augmenté de plus de 4 millions de dollars par rapport à 2003, année pour laquelle elles se chiffraient à 94,6 millions de dollars; ceci est essentiellement le résultat net de l'augmentation des dépenses au titre des fonds d'affectation spéciale et du Protocole de Montréal et d'une légère baisse au titre du Fonds de développement industriel. Il est à noter, de plus, que les dépenses relatives à l'exécution des activités de coopération technique se montent à 4,9 millions de dollars pour 2004, contre 4,7 millions de dollars pour 2003 et 1,6 million de dollars en 2002. Par rapport à 2002, donc, il apparaît que ces dépenses sont mieux réparties sur l'ensemble de l'exercice biennal, ce qui est en grande partie imputable à la création du compte spécial pour le Programme ordinaire de coopération technique.

6. Les recettes du budget opérationnel provenant du remboursement des dépenses d'appui au titre de l'exécution d'activités de coopération technique et des autres recettes se chiffrent, pour 2004, à 9,3 millions d'euros. Les dépenses de personnel et les frais de fonctionnement des bureaux extérieurs ayant été de 8,8 millions d'euros durant la même période, il en résulte un excédent de 0,5 million d'euros pour cette année. La réserve opérationnelle est donc passée de 3,1 millions d'euros au 1<sup>er</sup> janvier 2004 à 3,7 millions d'euros au 31 décembre 2004.

7. Pour 2005, le montant initial des allocations de crédits au titre du budget opérationnel s'établit à 7,4 millions d'euros, ce qui représente 68 % des crédits ouverts pour cette année. Pour des dépenses d'un montant de 39,8 millions de dollars pour des projets de coopération technique au 31 mars 2005 (contre 30,9 millions de dollars au 31 mars 2004), les recettes du premier trimestre au titre du remboursement de ces dépenses se montent à 3,8 millions d'euros. Les dépenses se chiffrent à 1,9 million d'euros (soit 26 % du montant des allocations de crédits), on enregistre un excédent de 1,9 million d'euros pour le premier

trimestre 2005. Le montant de la réserve opérationnelle a donc augmenté, passant de 3,7 millions d'euros au 1<sup>er</sup> janvier 2005 à 5,5 millions d'euros au 31 mars 2005.

8. Le budget du Service des bâtiments est exécuté conformément au programme de travail. Les dépenses pour 2004 se chiffrent à 17,4 millions d'euros, soit 73,3 % des crédits ouverts pour cette année, ce taux demeurant inchangé par rapport à 2002, la première année de l'exercice biennal précédent. Si le taux d'exécution n'est pas très élevé, cela est à imputer au fait que les travaux de désamiantage ont commencé plus tard que prévu, ce qui, à son tour, a entraîné un retard dans les travaux d'entretien qui doivent être menés parallèlement. Il est à noter toutefois que ces travaux se déroulent désormais comme prévu par le nouveau calendrier. Au 31 mars 2005, les dépenses engagées représentaient 54,6 % des crédits ouverts pour l'ensemble de l'exercice biennal, contre 58,4 % deux ans plus tôt.

### III. RÉSERVE OPÉRATIONNELLE

9. Les principes généraux régissant la réserve opérationnelle sont exposés dans le document PBC.11/7 et le Conseil en a pris note dans sa décision IDB.14/Dec.12. En vertu de ces principes, la dotation de la réserve opérationnelle est fixée à 15 % des prévisions de dépenses pour l'exercice biennal.

10. Pour l'exercice biennal 2006-2007, le montant de la réserve serait donc de 3,03 millions d'euros. Si l'exécution du budget opérationnel en 2005 faisait apparaître un excédent, ce dernier serait employé, si nécessaire, conformément aux fins et aux procédures définies pour ce budget.

### IV. CONTRIBUTIONS

#### A. Recouvrement

11. Pour 2005, 38 États Membres, dont 6 font partie des pays les moins avancés (PMA), ont acquitté l'intégralité de leurs contributions; 35 autres, dont 10 PMA, ont soit effectué des versements partiels, soit vu leur quote-part réduite au titre du reversement des soldes inutilisés. Les contributions recouvrées pour la période allant de janvier à mars 2005, ventilées par listes d'États, sont récapitulées au tableau 1.

#### B. Contributions non acquittées

12. L'état détaillé des contributions non acquittées au 31 mars 2005 est récapitulé à l'annexe du présent document. Le tableau 2 donne des renseignements sur les quotes-parts et sur les contributions non acquittées à cette date, ventilés par listes d'États.

**Tableau 1. Recouvrement des contributions, janvier-mars 2005**

<i>Liste d'États*</i>	<i>Millions d'euros</i>		<i>Total</i>
	<i>Années en cours</i>	<i>Années antérieures</i>	
A	2,01	0,40	2,41
B	37,65	0,00	37,65
C	0,03	0,04	0,07
D	1,89	1,18	3,07
Autres	0,00	0,01	0,01
États-Unis d'Amérique	0,00	0,01	0,01
ex-Yougoslavie			
<b>Total</b>	<b>41,58</b>	<b>1,64</b>	<b>43,22</b>

\* Voir le document GC.10/18.

**Tableau 2. Quotes-parts et contributions impayées au 31 mars 2005**

<i>Liste d'États*</i>	<i>Quotes-parts (en %)</i>	<i>Millions d'euros</i>		<i>Total</i>
		<i>Années en cours</i>	<i>Années antérieures</i>	
A	10,82849	5,68	7,11	12,79
B	78,15186	17,84	0,00	17,84
C	7,82719	5,53	27,17	32,70
D	3,18720	0,37	9,72	10,09
Autres	0,00526	0,00	0,48	0,48
Total partiel	100,00000	29,42	44,48	73,90
États-Unis d'Amérique		0,00	69,19	69,19
ex-Yougoslavie		0,00	2,08	2,08
<b>Total</b>	<b>100 %</b>	<b>29,42</b>	<b>115,75</b>	<b>145,17</b>

\* Voir le document GC.10/18.

## V. EXERCICE DU DROIT DE VOTE

13. Comme indiqué à l'annexe du présent document, au 31 mars 2005, 48 États Membres étaient suspendus de l'exercice du droit de vote, conformément au paragraphe 2 de l'Article 5 de l'Acte constitutif et à l'alinéa b) de l'article 5.5 du règlement financier (voir tableau 3).

**Tableau 3. Suspension de l'exercice du droit de vote au 31 mars 2005**

Organe	États Membres suspendus		
	2005	2004	2003
Conférence générale	48	47	53
Conseil du développement industriel	3	2	3
Comité des programmes et budgets	1	1	2

14. Afin de recouvrer leur droit de vote pour le reste de l'année 2005, ces États Membres doivent verser l'intégralité de leurs contributions pour 2002 et les années antérieures, y compris les avances au Fonds de roulement, et effectuer des versements partiels pour 2003, soit un montant total minimum de 27 776 520 euros.

## VI. SUITE DONNÉE AUX RECOMMANDATIONS DU GROUPE DE DISCUSSION SUR LE VERSEMENT DES QUOTES-PARTS DANS LES DÉLAIS

15. Le tableau 4 récapitule l'état, au 31 mars 2005, de l'exécution des échéanciers de paiement des États Membres approuvés en vue de réduire les arriérés de contributions. Le Bélarus a effectué son troisième et dernier versement et a donc réglé tous ses arriérés. Des négociations ont été entamées avec d'autres États Membres, en particulier le Malawi, le Nicaragua, la République de Moldova et le Tadjikistan. Les autres États Membres ayant des arriérés de contributions sont invités à présenter des échéanciers de paiement afin de les réduire progressivement.

**Tableau 4. État des échéanciers de paiement au 31 mars 2005**

État Membre	Montant total des arriérés faisant l'objet de l'échéancier*	Montants reçus ou dus en 2005	Montant restant à acquitter au 31 mars 2005	Durée (en années)	Date de la tranche due en 2005	Tranche due	Versement effectué ou dû en 2005
Afghanistan	90 615	18 691	53 941	Cinq	Février	Seconde	Mars
Azerbaïdjan	1 269 247	130 965	1 019 312	Dix	Mai	Troisième	Programmé
Bélarus	452 373	169 968	0	Trois	Septembre	Troisième/dernière	Janvier
Kazakhstan	524 106	127 328	302 878	Cinq	Octobre	Seconde	Février
Lituanie	434 241	100 991	268 484	Cinq	Décembre	Troisième	Programmé
Sierra Leone	83 078	17 587**	1 807	Cinq	Décembre	Seconde	**
Slovénie	414 532	196 423	310 923	Trois	Décembre	Seconde	Programmé
Ukraine	9 711 236	1 025 510	4 860 095	Dix	Octobre	Cinquième	Mars
Total	12 896 350	1 769 876	6 815 633				

\* Montant total des arriérés au moment de la signature de l'échéancier, hors contributions de l'année en cours.

\*\* Le montant dû par la Sierra Leone en 2005 s'élevait à 17 587 euros. Un versement de 65 200 euros ayant été reçu cette année, le solde à acquitter est de 1 807 euros.

### Mesures d'incitation et de contre-incitation

16. Comme cela a été indiqué dans les documents IDB.29/8 (par. 14), IDB.28/10 (par. 16) et PBC.19/CRP.5, le Secrétariat suit de près les derniers développements en la matière dans d'autres organismes des Nations Unies. Le Comité des contributions a communiqué à l'Assemblée générale des Nations Unies, à sa cinquante-neuvième session les renseignements ci-après (A/59/11):

a) Information sur les mesures adoptées par les organismes des Nations Unies pour encourager le règlement des quotes-parts: des 14 organismes des Nations Unies concernées par l'étude du Comité des contributions – dont l'ONUDI – 13 indiquent, au titre des sanctions imposées, la perte du droit de vote. Un organisme fait état de l'application de sanctions progressives: perte du droit à la documentation, perte du droit d'être représenté et perte du droit de bénéficier d'une formation ou d'une assistance. De plus, deux organismes imposent l'inéligibilité et des intérêts. Certaines organisations font état de la perte de la qualité de membre des organes directeurs et de la part d'excédent. Certains membres du Comité ont conclu que les données d'expérience de ces organismes indiquaient que les mesures de dissuasion ou les sanctions étaient plus efficaces que les mesures d'incitation ou les récompenses destinées à encourager le versement des quotes-parts. D'autres membres n'étaient pas d'accord et ont appelé l'attention sur la nature distincte d'un certain nombre de ces organismes et sur leurs systèmes d'établissement des barèmes;

b) Le Comité a étudié diverses propositions, telles celles tendant à ce que les États Membres en retard dans le paiement de leurs contributions ne puissent être élus membres de certaines commissions ou autres organes, ou à restreindre l'accès des nationaux et des sociétés des États Membres ayant des arriérés aux offres de recrutement et d'achats. Il a décidé de surseoir à la poursuite de l'examen de ces propositions en attendant que l'Assemblée générale lui donne des directives plus précises à ce sujet. Pour ce qui est de la question du prélèvement d'intérêts sur les arriérés ou de l'indexation de leur montant au cas où l'Assemblée générale déciderait que des intérêts devaient être perçus sur les arriérés, le taux fixé devait être bas, ne devait pas avoir d'effet rétroactif et ne devait pas dépasser 1 %. Le Comité a décidé de poursuivre l'examen de la proposition selon laquelle les règlements reçus dans des délais donnés après la mise en recouvrement, par exemple dans les trois mois, donneraient lieu à un dégrèvement ou au versement d'une partie des intérêts perçus, tandis que les règlements reçus au-delà d'un délai donné, par exemple neuf mois, entraîneraient une pénalité. L'Assemblée générale n'avait adopté aucune des recommandations du Comité des contributions à la

date de publication du rapport de ce dernier (7 juillet 2004).

### Arriérés dus par d'anciens États Membres

17. Les États-Unis d'Amérique doivent à l'Organisation les montants suivants:

Contributions pour la période 1994-1996	€ 69 190 525
Impôts sur le revenu (au titre de l'accord relatif au remboursement des impôts)	€ 956 753
<b>Total</b>	<b>€ 70 147 278</b>

18. Le Secrétariat suit régulièrement la question avec le Représentant permanent des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies à Vienne afin d'obtenir le versement de ce montant. Dans une lettre datée du 13 août 2004, la Mission permanente a réaffirmé que le Gouvernement des États-Unis était résolu à s'acquitter de ses obligations financières envers l'ONUDI et regrettait de ne pas être en mesure de donner un échéancier précis.

19. Les arriérés de contribution de l'ex-Yougoslavie pour la période 1994-2001 se montent à 2 081 599 euros. L'Assemblée générale des Nations Unies a décidé de poursuivre l'examen de la question des arriérés de ce pays à la première partie de la reprise de sa cinquante-neuvième session.

### VII. SOLDES INUTILISÉS DES CRÉDITS OUVERTS, RECETTES PROVENANT DES NOUVEAUX ÉTATS MEMBRES ET INTÉRÊTS EN SUS DES INTÉRÊTS CRÉDITEURS PRÉVUS DANS LE BUDGET

20. Des renseignements détaillés sur ce sujet ont été communiqués dans les documents IDB.28/10 et IDB.29/8.

### Montants reversés aux États Membres au 1<sup>er</sup> janvier 2005

21. Le montant total du solde inutilisé des crédits ouverts pour les exercices 1992-1993, 1996-1997, 1998-1999 et 2000-2001 et des intérêts perçus en sus des intérêts créditeurs prévus au budget (803 441 euros) a été reversé, au prorata de leur quote-part, aux États Membres remplissant les conditions voulus – c'est-à-dire à ceux qui avaient versé l'intégralité de leur contribution pour l'exercice concerné, conformément aux alinéas b) et c) de l'article 4.2 du règlement financier. Ce montant se ventile comme suit:

Solde inutilisé	Exercice	Montant en euros
	1992-1993	57 251
	1996-1997	120 500
	1998-1999	195 673
	<u>2000-2001</u>	<u>198 361</u>
	Total partiel	<u>571 785</u>
Intérêts créditeurs (courbe en "S")	2002	119 851
	2003	<u>111 805</u>
	Total partiel	<u>231 656</u>
	<b>Total général</b>	<b><u>803 441</u></b>

**Montant provisoire des soldes inutilisés à reverser au 1<sup>er</sup> janvier 2006**

22. Au 31 mars 2005, le montant recouvré des soldes inutilisés des crédits ouverts au titre d'exercices antérieurs se chiffrait à 2 903 105 euros, qui se répartissent comme suit: 1 333 225 euros au titre des exercices 1992-1993, 1996-1997, 1998-1999 et 2000-2001, et 1 569 880 euros au titre de l'exercice 2002-2003. Ce montant de 2 903 105 euros, majoré de tout arriéré de contribution acquitté en 2005 au titre d'exercices antérieurs, sera reversé, le 1<sup>er</sup> janvier 2006,

aux États Membres remplissant les conditions voulues, à moins que le Conférence générale n'en décide autrement.

**VIII. MESURES À PRENDRE PAR LE COMITÉ**

23. Le Comité pourrait recommander au Conseil d'adopter le projet de décision suivant:

“Le Conseil du développement industriel:

a) Prend note des informations figurant dans le document IDB.30/13-PBC.21/13;

b) Approuve la dotation de la réserve opérationnelle pour l'exercice 2006-2007, fixée à 3,03 millions d'euros, soit 15 % des prévisions de dépenses au titre du budget opérationnel de cet exercice;

c) Prie instamment les États Membres et anciens États Membres qui n'ont pas encore réglé leurs contributions, y compris pour ce qui est des avances au Fonds de roulement, des arriérés d'années antérieures et des versements au titre du renforcement de la sécurité, de le faire sans retard;

d) Prie le Directeur général de poursuivre ses efforts, ainsi que ses contacts avec les États Membres, afin d'assurer le recouvrement des arriérés.”

**Annexe**  
**ÉTAT DES CONTRIBUTIONS AU BUDGET ORDINAIRE**  
**AU 31 MARS 2005**  
**(en euros)**

<i>États Membres</i>	<i>Contributions non acquittées</i>	<i>Avances non versées au Fonds de roulement pour 2005</i>	<i>Montant total dû</i>	<i>Années</i>	<i>Droit de vote<sup>a</sup></i>	<i>Montant minimum à verser pour recouvrer le droit de vote</i>
AFGHANISTAN	53 941		53 941	1995(p)-2005	<b>Non</b>	45 990
AFRIQUE DU SUD	-		-	-	Oui	
ALBANIE	2 979		2 979	2005 (p)	Oui	
ALGÉRIE	69 306		69 306	2005 (p)	Oui	
ALLEMAGNE	4 877 213		4 877 213	2005 (p)	Oui	
ANGOLA	-		-	-	Oui	
ARABIE SAOUDITE	-		-	-	Oui	
ARGENTINE	6 573 633		6 573 633	1999(p) - 2005	<b>Non</b>	3 571 920
ARMÉNIE	914 707		914 707	1992(p)-2005	<b>Non</b>	908 820
AUTRICHE	-		-	-	Oui	
AZERBAÏDJAN	1 019 312		1 019 312	1994(p)-2005	Oui	Échéancier de paiement <sup>b</sup>
BAHAMAS	11 746		11 746	2005 (p)	Oui	
BAHREÏN	35 475		35 475	2004(p)-2005	Oui	
BANGLADESH	13 461		13 461	2004(p)-2005	Oui	
BARBADE	-		-	-	Oui	
BÉLARUS	-		-	-	Oui	
BELGIQUE	1 126 592		1 126 592	2005 (p)	Oui	
BELIZE	668		668	2005 (p)	Oui	
BÉNIN	4 005		4 005	2004(p)-2005	Oui	
BHOUTAN	-		-	-	Oui	
BOLIVIE	29 574		29 574	2002(p) - 2005	<b>Non</b>	6 230
BOSNIE-HERZÉGOVINE	3 840		3 840	2005 (p)	Oui	
BOTSWANA	-		-	-	Oui	
BRÉSIL	21 379 555	78 145	21 457 700	1995(p)-2005	<b>Non</b>	14 451 760
BULGARIE	-		-	-	Oui	
BURKINA FASO	-		-	-	Oui	
BURUNDI	67 781		67 781	1993(p)-2005	<b>Non</b>	65 840
CAMBODGE	7 983		7 983	2002(p) 2005	<b>Non</b>	2 100
CAMEROUN	14 719		14 719	2004(p)-2005	Oui	
CAP-VERT	97 528		97 528	1991(p)-2005	<b>Non</b>	95 590
CHILI	479 214		479 214	2003(p)-2005	Oui	
CHINE	1 610 450		1 610 450	2004(p)-2005	Oui	
CHYPRE	-		-	-	Oui	
COLOMBIE	532 015		532 015	2003(p)-2005	Oui	
COMORES	136 070		136 070	1986(p)-2005	<b>Non</b>	134 130
COSTA RICA	144 051		144 051	1995(p)-2005	<b>Non</b>	85 780
CÔTE D'IVOIRE	5 311		5 311	2005 (p)	Oui	
CROATIE	-		-	-	Oui	
CUBA	60 224		60 224	2004(p)-2005	Oui	
DANEMARK	747 041		747 041	2005 (p)	Oui	
DJIBOUTI	94 976		94 976	1991(p)-2005	<b>Non</b>	93 040
DOMINIQUE	1 850		1 850	2003(p)-2005	Oui	
ÉGYPTE	76 867		76 867	2005 (p)	Oui	
EL SALVADOR	212 046	1 747	213 793	1988-2005	<b>Non</b>	160 890
ÉMIRATS ARABES UNIS	201 819		201 819	2005 (p)	Oui	
ÉQUATEUR	24 900		24 900	2005 (p)	Oui	

<i>États Membres</i>	<i>Contributions non acquittées</i>	<i>Avances non versées au Fonds de roulement pour 2005</i>	<i>Montant total dû</i>	<i>Années</i>	<i>Droit de vote<sup>a</sup></i>	<i>Montant minimum à verser pour recouvrer le droit de vote</i>
ÉRYTHRÉE	1 939		1 939	2003(p)-2005	Oui	
ESPAGNE	2 512 456		2 512 456	2005 (p)	Oui	
ÉTHIOPIE	-		-	-	Oui	
EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE	12 057		12 057	2004(p)-2005	Oui	
FÉDÉRATION DE RUSSIE	-		-	-	Oui	
FIDJI	7 459		7 459	2004(p)-2005	Oui	
FINLANDE	-		-	-	Oui	
FRANCE	-		-	-	Oui	
GABON	66 603		66 603	2001(p)-2005	<b>Non</b>	25 790
GAMBIE	75 497		75 497	1992(p)-2005	<b>Non</b>	73 560
GÉORGIE	1 609 041		1 609 041	1992(p)-2005	<b>Non</b>	1 594 420
GHANA	11 212		11 212	2003(p)-2005	Oui	
GRÈCE	-		-	-	Oui	
GRENADE	67 883		67 883	1993(p) - 2005	<b>Non</b>	65 950
GUATEMALA	25 312		25 312	2005 (p)	Oui	
GUINÉE	4 938		4 938	2004(p)-2005	Oui	
GUINÉE ÉQUATORIALE	136 070		136 070	1986(p)-2005	<b>Non</b>	134 130
GUINÉE-BISSAU	118 201		118 201	1988(p)-2005	<b>Non</b>	116 260
GUYANA	1 133		1 133	2004(p)-2005	Oui	
HAÏTI	1 972		1 972	2005 (p)	Oui	
HONDURAS	-		-	-	Oui	
HONGRIE	111 559		111 559	2005 (p)	Oui	
INDE	-		-	-	Oui	
INDONÉSIE	199 977		199 977	2005 (p)	Oui	
IRAN (RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D')	790 697		790 697	2003(p)-2005	Oui	
IRAQ	1 972 410	10 582	1 982 992	1991(p)-2005	<b>Non</b>	1 584 270
IRLANDE	-		-	-	Oui	
ISRAËL	416 539		416 539	2005 (p)	Oui	
ITALIE	-		-	-	Oui	
JAMAHIRIYA ARABE LIBYENNE	108 039		108 039	2004(p)-2005	Oui	
JAMAÏQUE	2 270		2 270	2005 (p)	Oui	
JAPON	7 579 837		7 579 837	2005 (p)	Oui	
JORDANIE	15 700		15 700	2004(p)-2005	Oui	
KAZAKHSTAN	302 878		302 878	1999(p)-2005	<b>Non</b>	220 770
KENYA	-		-	-	Oui	
KIRGHIZISTAN	377 142		377 142	1993(p)-2005	<b>Non</b>	375 200
KOWEÏT	146 583		146 583	2005 (p)	Oui	
LESOTHO	-		-	-	Oui	
LIBAN	11 042		11 042	2005 (p)	Oui	
LIBÉRIA	107 391		107 391	1990(p)-2005	<b>Non</b>	105 450
LITUANIE	268 484		268 484	1997(p) - 2005	Oui	Échéancier de paiement <sup>b</sup>
LUXEMBOURG	75 606		75 606	2005 (p)	Oui	
MADAGASCAR	3 531		3 531	2004(p)-2005	Oui	
MALAISIE	-		-	-	Oui	
MALAWI	42 194		42 194	1996(p) - 2005	<b>Non</b>	36 310
MALDIVES	913		913	2004(p)-2005	Oui	
MALI	3 341		3 341	2004(p)-2005	Oui	
MALTE	14 986		14 986	2005 (p)	Oui	
MAROC	44 135		44 135	2005 (p)	Oui	
MAURICE	10 992		10 992	2005 (p)	Oui	

<i>États Membres</i>	<i>Contributions non acquittées</i>	<i>Avances non versées au Fonds de roulement pour 2005</i>	<i>Montant total dû</i>	<i>Années</i>	<i>Droit de vote<sup>a</sup></i>	<i>Montant minimum à verser pour recouvrer le droit de vote</i>
MAURITANIE	115 395		115 395	1988(p) - 2005	<b>Non</b>	113 460
MEXIQUE*	1 088 284		1 088 284	2005 (p)	Oui	
MONACO	-		-	-	Oui	
MONGOLIE	1 205		1 205	2004(p)-2005	Oui	
MOZAMBIQUE	1 285		1 285	2004(p)-2005	Oui	
MYANMAR*	20 193		20 193	2003(p)-2005	Oui	
NAMIBIE	6 992		6 992	2005 (p)	Oui	
NÉPAL	7 715		7 715	2004(p)-2005	Oui	
NICARAGUA	136 056		136 056	1986(p)-2005	<b>Non</b>	134 120
NIGER	97 563		97 563	1991(p)-2005	<b>Non</b>	95 630
NIGÉRIA	140 546		140 546	2003(p)-2005	Oui	
NORVÈGE	-		-	-	Oui	
NOUVELLE-ZÉLANDE	-		-	-	Oui	
OMAN	-		-	-	Oui	
OUGANDA	5 339		5 339	2004(p)-2005	Oui	
OUZBÉKISTAN	491 324		491 324	1997(p)-2005	<b>Non</b>	459 240
PAKISTAN	61 113		61 113	2005 (p)	Oui	
PANAMA	26 134		26 134	2004(p)-2005	Oui	
PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE	16 800		16 800	2003(p)-2005	Oui	
PARAGUAY	71 671		71 671	2001(p)-2005	<b>Non</b>	24 810
PAYS-BAS	-		-	-	Oui	
PÉROU	533 680		533 680	2001(p)-2005	<b>Non</b>	188 000
PHILIPPINES	164 238		164 238	2004(p)-2005	Oui	
POLOGNE	-		-	-	Oui	
PORTUGAL	463 484		463 484	2005 (p)	Oui	
QATAR	66 116		66 116	2004(p)-2005	Oui	
RÉPUBLIQUE ARABE SYRIENNE*	80 070		80 070	2005 (p)	Oui	
RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE	112 891		112 891	1989(p)-2005	<b>Non</b>	110 950
RÉPUBLIQUE DE CORÉE	3 090 532		3 090 532	2004(p)-2005	Oui	
RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA	876 787		876 787	1993(p)-2005	<b>Non</b>	870 900
RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO	129 908		129 908	1989(p)-2005	<b>Non</b>	118 640
RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE POPULAIRE LAO	-		-	-	Oui	
RÉPUBLIQUE DOMINICAINE	396 969	2 102	399 071	1986(p)-2005	<b>Non</b>	332 070
RÉPUBLIQUE DU CONGO	2 193		2 193	2002(p)-2005	<b>Non</b>	260
RÉPUBLIQUE POPULAIRE DÉMOCRATIQUE DE CORÉE	8 792		8 792	2005 (p)	Oui	
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	-		-	-	Oui	
RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE	1 807		1 807	2005 (p)	Oui	
ROUMANIE	57 625		57 625	2005 (p)	Oui	
ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD	-		-	-	Oui	
RWANDA	10 600		10 600	1999(p)-2005	<b>Non</b>	8 660
SAINT-KITTS-ET-NEVIS	1 269		1 269	2004(p)-2005	Oui	
SAINT-VINCENT-ET-LES GRENADINES	112 361		112 361	1989(p)-2005	<b>Non</b>	110 420
SAINTE-LUCIE	1 870		1 870	2005 (p)	Oui	
SAO TOMÉ-ET-PRINCIPE	136 070		136 070	1986(p)-2005	<b>Non</b>	134 130
SÉNÉGAL	4 990		4 990	2005 (p)	Oui	
SERBIE-ET-MONTÉNÉGRO	40 388		40 388	2003(p)-2005	Oui	
SEYCHELLES	49 828		49 828	1995(p)-2005	<b>Non</b>	43 940
SIERRA LEONE	1 807		1 807	2003(p)-2005	Oui	
SLOVAQUIE	-		-	-	Oui	

<i>États Membres</i>	<i>Contributions non acquittées</i>	<i>Avances non versées au Fonds de roulement pour 2005</i>	<i>Montant total dû</i>	<i>Années</i>	<i>Droit de vote<sup>a</sup></i>	<i>Montant minimum à verser pour recouvrer le droit de vote</i>
SLOVÉNIE	310 923		310 923	2002(p)-2005	<b>Non</b>	73 700
SOMALIE	136 069		136 069	1986(p)-2005	<b>Non</b>	134 130
SOUDAN	5 996		5 996	2005 (p)	Oui	
SRI LANKA	-		-	-	Oui	
SUÈDE	-		-	-	Oui	
SUISSE	-		-	-	Oui	
SURINAME	45 522		45 522	1996(p)-2005	<b>Non</b>	39 640
SWAZILAND	3 496		3 496	2004(p)-2005	Oui	
TADJIKISTAN	269 353		269 353	1993(p)-2005	<b>Non</b>	267 420
TCHAD	95 998		95 998	1991(p)-2005	<b>Non</b>	94 060
THAÏLANDE	-		-	-	Oui	
TIMOR-LESTE*	710		710	2005	Oui	
TOGO	58 703		58 703	1994(p)-2005	<b>Non</b>	56 770
TONGA	668		668	2005 (p)	Oui	
TRINITÉ-ET-TOBAGO	15 760		15 760	2005 (p)	Oui	
TUNISIE	32 049		32 049	2004(p)-2005	Oui	
TURKMÉNISTAN	213 690	260	213 950	1995(p)-2005	<b>Non</b>	205 380
TURQUIE	440 619		440 619	2005 (p)	Oui	
UKRAINE	4 860 095		4 860 095	1996(p)-2005	Oui	Échéancier de paiement <sup>b</sup>
URUGUAY	308 715		308 715	2001(p)-2005	<b>Non</b>	74 510
VANUATU	79 757		79 757	1992(p)-2005	<b>Non</b>	77 820
VENEZUELA	417 686		417 686	2004(p)-2005	Oui	
VIET NAM	16 031		16 031	2005 (p)	Oui	
YÉMEN	1 189		1 189	2005 (p)	Oui	
ZAMBIE	59 544		59 544	1994(p)-2005	<b>Non</b>	53 660
ZIMBABWE	8 031		8 031	2004(p)-2005	Oui	
<b>Total partiel</b>	<b>73 901 365</b>	<b>92 836</b>	<b>73 994 201</b>			<b>27 776 520</b>
EX-YOUGOSLAVIE <sup>c</sup>	2 081 599		2 081 599	1990(p)-2001		
État non membre:						
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE <sup>d</sup>	69 190 525		69 190 525	1994(p)-1996		
<b>T O T A L</b>	<b>145 173 489</b>	<b>92 836</b>	<b>145 266 325</b>			<b>27 776 520</b>

**Contributions non acquittées par année**  
(en euros)

1986/1987	103 840
1988/1989	191 118
1990/1991	1 269 126
1992/1993	1 995 705
1994/1995	44 670 878
1996/1997	39 124 591
1998/1999	8 073 490
2000/2001	5 897 565
2002/2003	7 835 064
2004	6 596 349
Total partiel	115 757 726
2005	29 415 763
<b>T O T A L</b>	<b>145 173 489</b>

**Notes:**

(p) Versement partiel.

<sup>a</sup> Conformément à l'Article 5.2 de l'Acte constitutif, le droit de vote de 48 États Membres a été suspendu. Membres du Comité du programme et des budgets dont le droit de vote est suspendu: Pérou. Membres du Conseil du développement industriel dont les droits de vote sont suspendu: Bolivie, Brésil, Uruguay.

<sup>b</sup> Dans ses décisions GC.10/Dec.12 à 14 et GC.9/Dec.12, la Conférence générale a rétabli le droit de vote de l'Azerbaïdjan, du Bélarus, de la Lituanie et de l'Ukraine, conformément à l'Article 5.2 de l'Acte constitutif. Dans sa décision IDB.28/Dec.4, le Conseil du développement industriel a rétabli le droit de vote de l'Ukraine.

<sup>c</sup> Contribution sur le point d'être réglée.

<sup>d</sup> État Membre de l'Organisation jusqu'au 31 décembre 1996.

\* Depuis le 31 mars 2005, les États Membres suivants ont acquitté l'intégralité de leur quote-part: République arabe syrienne (80 070) euros et Timor-Leste (710 euros). Les États Membres suivants ont effectué des versements partiels: Mexique (284 837 euros) et Myanmar (13 155 euros).